

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres CFA Agricole Deux-Sèvres Route de la Roche B.P. 70013 79500 MELLE Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY</p>	<p>(établissement d'origine du candidat + email + N°tél) ----- ----- ----- ----- Représenté par : (Nom et fonction) -----</p>
---	--

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommé.e dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée sont fonction de l'orientation choisie.

Filière: Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

<p><i>Cocher la date choisie</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Jeudi 02 Avril 2026 - 9h à 17h30 <input type="checkbox"/> Jeudi 30 Avril 2026 - 9h à 17h30</p>
--------------------------------------	--

Art. 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) : _____

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Art. 4 : Le stagiaire vient au mini-stage en qualité de **demi-pensionnaire**. Le déjeuner pris sur place lui est offert.

Art. 5 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Compte tenu des activités pratiques de découverte, le stagiaire doit se munir de **vêtements adéquats et notamment des bottes propres**.

En cas de problème, le CFA se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le _____.

Le (Les) responsable(s) légal(aux) de l'élève	Pour information, la.le stagiaire	
Le chef d'établissement d'origine	La directrice du CFA Delphine CHAUVEAU	Le directeur de l'EPLEFPA Stéphane BARMOY

Inscription validée à réception de la présente convention signée, sous réserve de places restantes.